

**N° 6721<sup>11</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2014-2015

---

**PROJET DE LOI**

**relatif à la programmation financière pluriannuelle  
pour la période 2014-2018**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(19.12.2014)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 18 décembre 2014 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**relatif à la programmation financière pluriannuelle  
pour la période 2014 à 2018**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 18 décembre 2014 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 18 novembre 2014 et 9 décembre 2014;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 19 décembre 2014.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Victor GILLEN

